METOO SYNDICAL APPEL A LA SOLIDARITÉ SYNDICALISTE ET FÉMINISTE

SOUTENONS CHRISTINE CONTRE UNE PROCÉDURE BAILLON!

Notre camarade Christine passe en procès pour diffamation les 30 septembre et 1er octobre 2024 à Paris pour avoir défendu plusieurs militantes de l'Union syndicale CGT ville de Paris contre des violences subies en interne de leur organisation. De 2016 à 2020, le collectif Femmes Mixité du syndicat (dont Christine faisait partie) s'est mobilisé aux côté de militantes qui avaient été harcelées et/ou agressées par des membres de leur organisation syndicale. Cette mobilisation s'est vue durement réprimée, de nombreuses militantes ayant été contraintes de quitter la CGT au sein de laquelle elles militaient parfois depuis des années (plus de 20 ans pour Christine) sans que les auteurs de violence aient été inquiétés de leur côté. En 2020, au congrès de l'UD CGT de Paris, un rapport des actions menées par le collectif a été porté par la voix de Christine, ce qui lui vaut aujourd'hui cette plainte pour diffamation engagée par Régis Vieceli, alors secrétaire général du syndicat CGT déchets et assainissement (FTDNEEA). La Confédération CGT est elle aussi poursuivie en la personne de Philippe Martinez, alors secrétaire général, pour le travail d'enquête sur la CGT ville de Paris mené par la cellule de veille confédérale contre les violences sexuelles.

Ce procès en diffamation est une première dans l'histoire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein d'un syndicat et pourrait constituer un très grave précédent. Si Christine était condamnée, c'est toutes les victimes et leurs soutiens qui se verraient découragé.es de dénoncer à l'avenir les violences sexistes qui sont loin d'être marginales dans nos organisations. Si la CGT, au travers de P. Martinez, était condamnée pour le travail de la cellule de veille, ce serait un message désastreux pour toutes les OS qui commencent seulement à prendre en compte des décennies de mobilisation féministe et à mettre en place des procédures à même de protéger les femmes syndicalistes face aux violences sexistes et sexuelles. Avec ce procès, c'est la possibilité même de dénoncer et de combattre les violences sexuelles dans les organisations syndicales (et partout ailleurs) qui est donc attaquée.

Comme nous l'exigeons auprès de nos employeurs, notre camarade devrait bénéficier d'une prise en charge globale et solidaire de tous les frais afférents à cette attaque en justice. Christine ne doit pas, comme cela s'est déjà passé à FO récemment, payer les préjudices financiers et humains de violences qui n'auraient jamais dû exister.

Nous appelons la CGT à prendre en charge ses frais de justice, ainsi que l'ensemble des préjudices moraux et de santé des victimes et des militantes de ce collectif.

Nous appelons toutes les OS à participer à ce procès historique et formateur pour nos luttes.



- POUR SOUTENIR CHRISTINE ET LE COMBAT COLLECTIF QU'ELLE PORTE,
- POUR DÉFENDRE LE DROIT DES VICTIMES À PARLER ET À SE DÉFENDRE,
- POUR EXIGER MIEUX DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES,

SOYONS NOMBREUX.SES AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS OÙ LE PROCÈS SE TIENDRA (PARVIS DU TRIBUNAL, 75017 PARIS)

LE LUNDI 30 SEPTEMBRE ET LE MARDI 1ER OCTOBRE À 12H00